

Uuo

82/1964

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENERAS LVI

ARRÊTÉ

donnant le nom de chemin du Crêt-de-la-Neige au nouveau morcellement sur le chemin Antoine-Martin, commune de Veyrier

Du 31 janvier 1964

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Veyrier du 17 janvier 1964;

vu le préavis favorable du service d'urbanisme;

vu le règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931.

ARRÊTÉ :

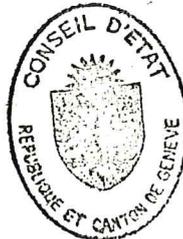
Il est donné :

Le nom de chemin du Crêt-de-la-Neige sur la commune de Veyrier (morcellement sofilem) aboutissant sur le chemin Antoine-Martin.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux 8 ex.
LG 2 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

J. Lullmann